

REGLEMENT DE LA BROCANTE VIDE GRENIER ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE POURU ST REMY

Article 1 : Le présent règlement **s'applique à tous, le seul fait de participer entraîne l'acceptation de ce dernier.** Toute personne qui ne se soumettrait pas au présent règlement ne sera plus autorisée à exposer et aucun remboursement ne pourra être réclamé. Le comité organisateur de la manifestation décline toute responsabilité en cas de non-respect du règlement, de vol ou d'accident.

Article 2 : (Article R321-9 Code Pénal), Afin de remplir le cahier d'enregistrement (contrôle des services de la Préfecture de Police). **Les exposants particuliers devront obligatoirement être munis d'une pièce d'identité. Les professionnels seront munis de leur carte professionnelle (ou leur extrait k-bis). Aucun exposant ne sera accepté sans ces pièces.**

Article 3 : L'attribution des emplacements relève de la seule responsabilité du placier.

Ils sont numérotés par marquage au sol afin de respecter les règles de sécurité (passage d'un véhicule d'urgence et accès aux habitations par les pas de portes). Une priorité est donnée aux riverains qui seront installés le plus près possible de leur habitation.

L'emplacement attribué devra être respecté **sans aucun débordement pour la sécurité en cas de passage d'un véhicule de secours.**

Pour des raisons de sécurité, l'installation doit avoir lieu entre 6 heures et 8 heures du matin.

Les emplacements sont attribués prioritairement aux personnes ayant réservé, puis, à partir de 8h au fur et à mesure de l'arrivée des exposants n'ayant pas réservés et selon des critères d'accessibilité par le responsable du placement.

Le déballage s'effectuant de 6.00h à 18.00h il est demandé de **ne pas remballer avant l'heure de fin**, sauf autorisation du responsable du placement.

Des personnes assurant l'accueil vous indiqueront l'emplacement qui vous est attribué.

La place octroyée **sera rendue nettoyée, sans dépôt de marchandises invendues.**

La manifestation se déroulant en plein air, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempérie.

Tout désistement devra être signalé 5 jours au minimum avant la date de la manifestation. Les défections seront sanctionnées par la non prise en compte des demandes présentées pour une participation aux brocantes ultérieures.

Article 4 : **Les objets mis en vente à cette occasion sont obligatoirement des objets personnels usagers** (Art. R 321.9 et suivants du Code Pénal).

Les marchandises neuves (marchandise de braderie, foire, ou fabriquée artisanalement) ne pourront être vendues que par des professionnels.

La marchandise devra être la seule propriété de l'exposant ; en cas de contrôle, sa responsabilité sera engagée.

Nous vous rappelons par ailleurs que sont interdits à la vente :

- les animaux
- les cassettes, dvd, revues, livres, objets...à caractère pornographique. Il en va de même pour toute publication incitant à la haine raciale.
- Les armes à feu, armes blanches (sauf celles de collection et reconnues comme telles), munitions, pistolets à plombs ou à billes, tout engin explosif ou gaz de défense.
- Les copies d'œuvres (musicales, cinématographiques, littéraires...), copies de jeux ou de logiciels.
- Les objets contrefaits.

Toute dérogation constatée après contrôle entraînera l'exclusion de la manifestation.

Article 5 : **L'association Familles Rurale réserve, pour elle-même ou certains commerçants choisis par elle, la concession de la vente sur place de boissons, glaces, confiseries ou denrées alimentaires.**

Article 6 : **La distribution de tracts sur la manifestation est limitée aux tracts annonçant des brocantes vide-grenier.**

Article 7 : **les chiens des exposants ou visiteurs doivent être tenus en laisse et ne pas divaguer. La circulation des cyclomoteurs, vélos, rollers, trottinettes est interdite.**

Cette journée est organisée pour votre plaisir.

Elle nécessite un travail considérable en amont.

Les gentils organisateurs bénévoles qui sont heureux de vous accueillir vous remercient par avance pour votre sourire et votre bonne humeur !!!